

RAPPORT DE GESTION

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Le rapport de gestion traite des activités de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de sa situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 2017, par rapport à l'exercice précédent clos le 31 mars 2016. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif national qui fonctionne suivant un principe de recouvrement de ses charges de fonctionnement par plusieurs sources. La principale source constitue les cotisations des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers, à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres et à la réglementation des marchés des titres de créance qui sont recueillies selon leur modèle de tarification respectif. Les sources secondaires de produits liées à la réglementation des courtiers comprennent les prélèvements sur prises fermes, lesquelles représentent un pourcentage proportionnel de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes de titres de capitaux propres et de titres de créance

au Canada, et les droits d'inscription fondés sur des ententes de partage des charges conclues avec les autorités en valeurs mobilières provinciales. Une autre source de produits importante liée à la réglementation des marchés se rapporte aux produits en matière de présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la Bourse de croissance TSX, la CSE et Aequitas pour la gestion de leurs politiques en matière de présentation de l'information en temps opportun.

Certains énoncés du présent rapport de gestion sont prospectifs et sont, par conséquent, assujettis à des risques et à des incertitudes. La performance financière ou les événements prévus dans les présents énoncés peuvent varier de façon importante par rapport à la performance financière ou aux événements réels. L'OCRCVM a fondé ces énoncés prospectifs sur ses prévisions actuelles d'événements et de la performance financière futurs. Selon notre jugement, toute hypothèse, bien que raisonnable au moment de la publication, ne constitue pas une garantie de la performance future.

INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS

	Exercice 2017	Exercice 2016	Écart	Écart
	\$	\$	\$	%
PRODUITS				
Réglementation des courtiers				
Cotisations des membres	49 930	48 414	1 516	3 %
Prélèvements sur prises fermes	11 283	9 126	2 157	24 %
Droits d'inscription	2 501	2 650	(149)	(6 %)
Droits d'entrée	230	85	145	171 %
	63 944	60 275	3 669	6 %
Réglementation des marchés				
Réglementation des titres de capitaux propres	26 471	26 122	349	1 %
Réglementation des titres de créance	1 205	783	422	54 %
Présentation de l'information en temps opportun	2 735	2 946	(211)	(7 %)
Produits propres aux marchés	95	48	47	98 %
	30 506	29 899	607	2 %
Autres produits				
Produits d'intérêts et produits de placement	894	378	516	136 %
Divers	161	103	58	56 %
	1 055	481	574	119 %
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	95 505	90 655	4 850	5 %
CHARGES DU FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS				
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	58 618	56 872	1 746	3 %
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres	28 548	26 994	1 554	6 %
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés des titres de créance	1 347	673	674	100 %
Coûts de traitement de l'information sur les titres de créance	312	–	312	*
	88 825	84 539	4 286	5 %
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	6 680	6 116	564	9 %

* L'écart est supérieur à +/- 100 %

FONDS GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES

	Exercice 2017	Exercice 2016	Écart	Écart
	\$	\$	\$	%
AUTRES PRODUITS				
Amendes par suite d'enquêtes et autres amendes	2 142	2 178	(36)	(2 %)
Produits d'intérêts et produits de placement	80	90	(10)	(11 %)
Total des produits du fonds grevé d'affectations externes	2 222	2 268	(46)	(2 %)
CHARGES DU FONDS GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES				
Charges liées aux formations d'instruction	1 399	1 030	369	36 %
Créances douteuses	–	50	(50)	*
Formation des membres	283	252	31	12 %
Étude sur la négociation à haute vitesse	–	27	(27)	*
Cybersécurité	–	115	(115)	*
Parrainages de conférences du comité consultatif des organismes d'autorégulation et du Forum international pour l'éducation des investisseurs	5	–	5	*
Institut collégial de la littératie financière	75	–	75	*
Amortissement	840	720	120	17 %
	2 602	2 194	408	19 %
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(380)	74	(454)	(21 %)

*L'écart est supérieur à +/- 100 %

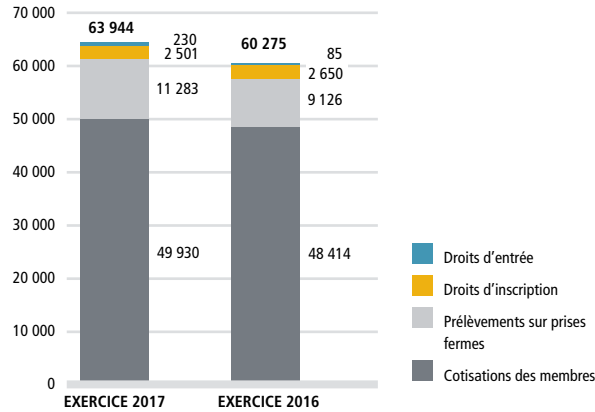
PRODUITS

Les produits du fonds non grevé d'affectations pour la période s'élèvent à 95 505 \$, en hausse de 4 850 \$ (5 %) par rapport à 90 655 \$ pour l'exercice 2016.

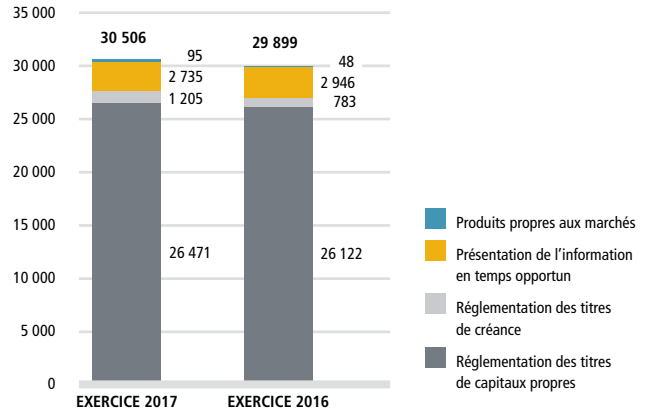
Les cotisations des membres liées à la réglementation des courtiers, à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres ainsi qu'à la réglementation des marchés des titres de créance sont les principales sources de produits. Les cotisations des courtiers

et les cotisations liées à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance représentent environ 81 % (83 % au cours de l'exercice 2016) du total des produits de l'OCRCVM et sont perçues selon leur modèle de tarification respectif.

PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES COURTIER (S)



PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS (S)

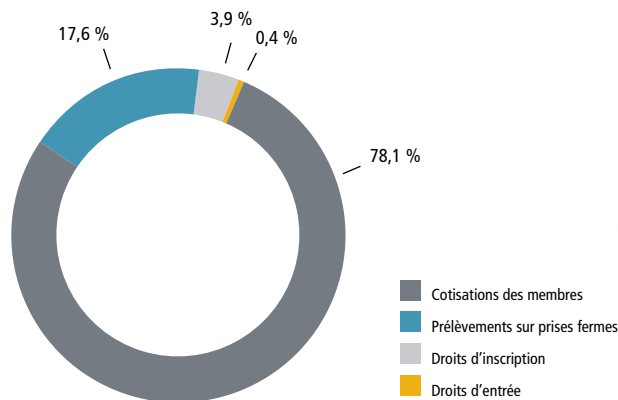


Les cotisations des membres relatives à la réglementation des courtiers ont augmenté de 1 516 \$ ou 3 % pour s'établir à 49 930 \$ par rapport à 48 414 \$ pour l'exercice 2016.

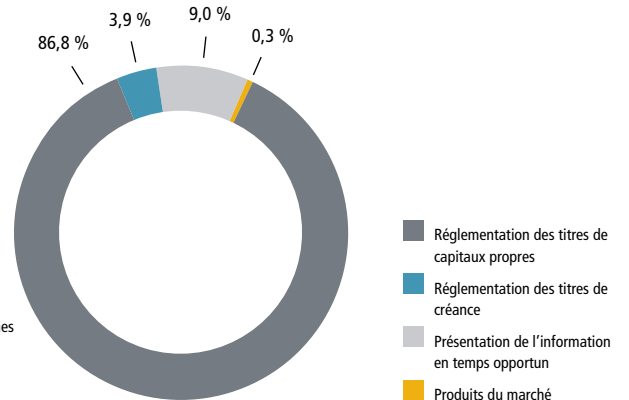
Les cotisations liées à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres se sont élevées à 26 471 \$, en hausse de 349 \$ ou 1 % comparativement à 26 122 \$ pour l'exercice 2016. Les cotisations liées à la réglementation des marchés des titres de créance se sont établies à 1 205 \$ pour l'exercice complet, en hausse de 422 \$ ou 54 % comparativement à 783 \$ pour la période de cinq mois de l'exercice 2016.

Les cotisations sont fondées sur les budgets des charges de fonctionnement approuvés, lesquels sont ensuite diminués par les sources secondaires de produits et peuvent être ajustés, le cas échéant, après avoir pris en compte la suffisance de nos soldes de fonds. De plus, les dépenses en immobilisations et les charges de fonctionnement approuvées pour le fonds grevé d'affectations ne sont pas recouvrées au moyen des cotisations des membres, mais sont plutôt imputées au fonds grevé d'affectations.

PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES COURTIER POUR L'EXERCICE 2017



PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS POUR L'EXERCICE 2017



En glissement annuel, les produits cumulés provenant des sources secondaires ont augmenté de 1 989 \$ (13 %), passant de 14 855 \$ à 16 844 \$.

Les prélèvements sur prises fermes, une principale source secondaire de produits de la réglementation des courtiers, ont augmenté de 2 157 \$ (24 %), passant de 9 126 \$ pour l'exercice 2016 à 11 283 \$, en raison de plusieurs transactions importantes, tant sur les marchés des titres de créance que sur les marchés des titres de capitaux propres. Les produits tirés des droits d'inscription, l'autre principale source secondaire de produits, ont diminué de 149 \$ (6 %) pour se chiffrer à 2 501 \$ pour l'exercice 2017. La diminution des droits d'inscription s'explique par la décision de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique de cesser le partage des droits d'inscription

avec l'OCRCVM, laquelle diminution a été en partie compensée par l'augmentation de l'activité liée à d'autres accords de partage de droits d'inscription.

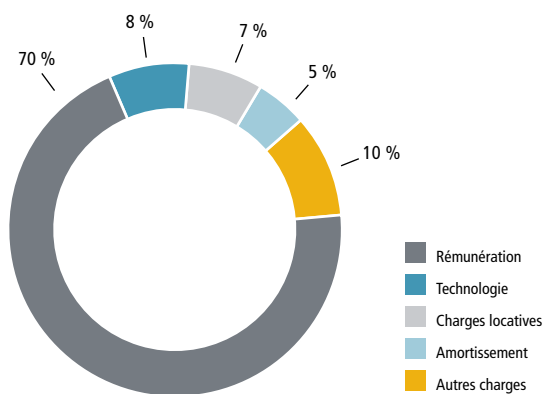
La principale source de produits secondaires liée à la réglementation des marchés se compose des produits relatifs à la présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la Bourse de croissance TSX, la CSE et Aequitas pour la gestion de leurs politiques en matière de présentation de l'information en temps opportun. Ces produits ont totalisé 2 735 \$ pour l'exercice 2017, en baisse de 211 \$ (7 %) par rapport à l'exercice 2016.

Les autres produits ont augmenté de 574 \$ pour s'établir à 1 055 \$ (119 %), principalement en raison des produits de placement plus élevés.

CHARGES

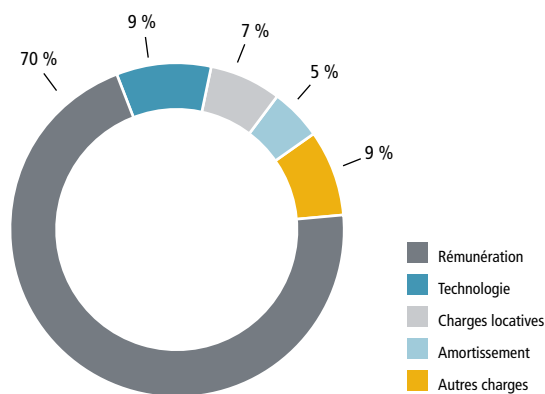
L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif national qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts. Les charges de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent cinq catégories principales.

TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE 2017



Les catégories de la rémunération, de la technologie, des charges locatives et de l'amortissement ont représenté environ 90 % des charges de fonctionnement de l'OCRCVM (91 % pour l'exercice 2016). La proportion des autres charges a augmenté, passant de 9 % (exercice 2016) à 10 %, en raison principalement des charges de consultation accrues destinées à appuyer les principales initiatives liées à la réglementation des courtiers et des marchés.

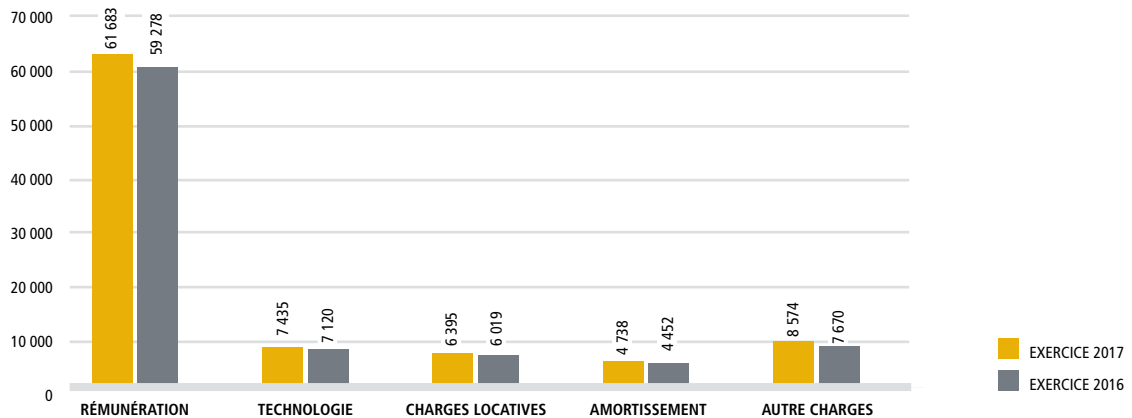
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE 2016



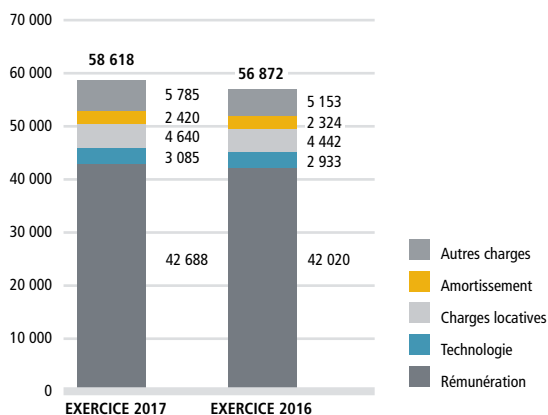
Afin de faciliter l'attribution adéquate des charges, les charges directes sont prises en compte séparément pour les activités liées à la réglementation des courtiers et celles liées à la réglementation des marchés des capitaux propres et des titres de créance et les activités liées à l'agence de traitement de l'information pour les titres de créance, et les charges indirectes sont ventilées selon un modèle de répartition des charges fondé sur les charges directes des unités opérationnelles ou sur les effectifs, selon le cas.

Le total des charges de fonctionnement de l'OCRCVM s'est chiffré à 88 825 \$ pour l'exercice 2017, en hausse de 4 286 \$ ou 5 % par rapport à 84 539 \$ pour l'exercice 2016.

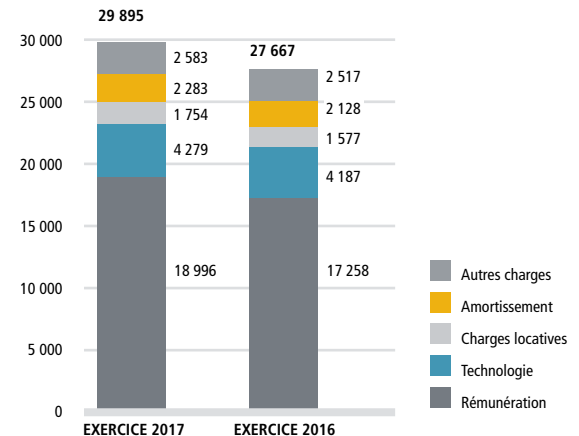
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (\$)



CHARGES DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUABLES À LA RÉGLEMENTATION DES COURTIER(S) (\$)



CHARGES DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUABLES À LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS (\$)



Les charges attribuables à la réglementation des courtiers ont augmenté de 1 746 \$ (3 %), s'établissant à 58 618 \$, tandis que les charges attribuables à la réglementation des marchés ont totalisé 29 895 \$, en hausse de 2 228 \$ (8 %), dont les charges attribuables à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres ont augmenté de 1 554 \$ et les charges attribuables à la réglementation des marchés des titres de créance ont augmenté de 674 \$. Les charges attribuables à la réglementation des marchés des titres de créance se sont établies à 673 \$ pour la période de cinq mois de l'exercice 2016.

La hausse des charges attribuables à la réglementation des courtiers s'explique principalement par :

- l'augmentation des charges liées à la rémunération, attribuable à la baisse des taux d'inoccupation et à l'établissement d'une nouvelle fonction consacrée aux initiatives stratégiques, en partie contrebalancée par la diminution du coût de la main-d'œuvre directe et du coût de séparation. De plus, il y a eu des augmentations fondées sur le mérite, ce qui témoigne de notre culture du rendement;

- les charges de consultation (incluses dans les autres charges) destinées à appuyer des initiatives stratégiques comme la réalisation d'un sondage d'auto-évaluation sur la cybersécurité pour les courtiers membres et le suivi fait auprès des sociétés afin d'aider les courtiers membres à renforcer leur préparation à la cybersécurité.

La hausse a été partiellement contrebalancée par la diminution des charges liées à la conversion.

La hausse des charges attribuables à la réglementation des marchés découle principalement :

- des charges liées à la rémunération plus élevées tirées des activités liées à la maintenance de la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP), à la conformité et à l'analytique. De plus, il y a eu des augmentations fondées sur le mérite, ce qui témoigne de notre culture du rendement. Enfin, les charges liées à la réglementation des titres de créance reflètent un exercice entier par rapport à un exercice partiel en 2016;
- des charges de consultation et des frais juridiques (autres charges), comme ceux destinés au soutien du projet de demande de propositions concernant le système de surveillance des marchés.

Ces charges ont été en partie contrebalancées par une réduction des charges administratives.

En date du 6 juillet 2016, l'OCRCVM est devenu l'agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés. Les coûts de traitement de l'information sur les titres de créance, engagés pour la première fois pendant l'exercice 2017 (aucun coût pendant l'exercice 2016) s'élevaient à 312 \$. Il n'y a eu aucun produit connexe gagné pendant l'exercice considéré.

FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS

Il y a eu un excédent des produits par rapport aux charges de 6 680 \$ pour l'exercice 2017. Cela se compare à un excédent des produits par rapport aux charges de 6 116 \$ pour l'exercice 2016, ce qui constitue une augmentation de 564 \$ en glissement annuel. L'excédent découle principalement des produits de prélèvements sur prises fermes (2 983 \$) plus élevés que prévu en raison de plusieurs transactions

importantes dans les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance, de charges liées à la technologie moins élevées que prévu en raison de charges liées à l'hébergement des données moins élevées, de dates de début de projets reportées, de charges liées aux services de réseau et d'assistance technique moins élevées et de charges de rémunération et d'avantages moins élevées que prévu en raison principalement d'un écart d'estimation des retraites.

L'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice 2017, compensé par une perte de réévaluation de 1 143 \$ liée aux régimes de retraite et au régime des avantages complémentaires à la retraite, a haussé le solde du fonds non grevé d'affectations, qui s'est établi à 51 424 \$ par rapport à un solde d'ouverture de 45 887 \$.

FONDS GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES

Les produits du fonds grevé d'affectations externes proviennent des amendes, des pénalités et des remises de gains perçus qui sont déterminées par les formations d'instruction de l'OCRCVM, et des intérêts gagnés.

En vertu des décisions de reconnaissance de l'OCRCVM, les liquidités de ce fonds sont grevées d'affectations. Toutes les charges autres que celles liées aux formations d'instruction doivent être approuvées par le comité de gouvernance de l'OCRCVM.

Le total des produits pour l'exercice s'est chiffré à 2 222 \$, par rapport à 2 268 \$ pour l'exercice 2016, une diminution de 46 \$ (2 %).

Le total des charges a augmenté de 408 \$ (19 %), passant de 2 194 \$ à 2 602 \$, principalement en raison de l'augmentation des charges liées aux formations d'instruction, des charges d'amortissement dans le cadre du projet de surveillance des marchés des titres de créance et du soutien apporté à l'Institut collégial de la littératie financière pour un programme de littératie financière pour les investisseurs canadiens. Ces augmentations ont été en partie compensées par la réduction des besoins en financement pour la cybersécurité provenant du fonds grevé d'affectations externes.

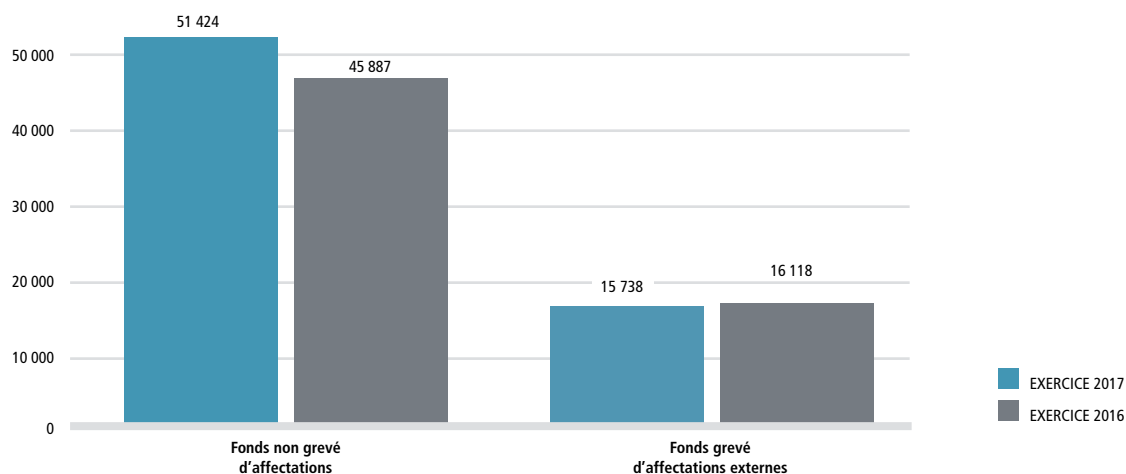
L'insuffisance qui en découle pour l'exercice s'élève à 380 \$, par rapport à un excédent de 74 \$ pour l'exercice précédent.

L'investissement dans le projet en immobilisations au moyen du fonds s'élevait à 82 \$ pour le développement d'un système de surveillance des marchés des titres de créance, et cela a conclu la première phase de la mise

en œuvre des exigences concernant la déclaration des opérations sur titres de créance imposées aux courtiers membres. Le solde du fonds a diminué, passant de 16 118 \$ à 15 738 \$ à la fin de l'exercice.

L'OCRCVM a mis en place une politique visant à s'assurer qu'un financement adéquat est maintenu pour les charges liées aux formations d'instruction.

SOLDE DES FONDS À LA CLÔTURE (\$)



SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

À la fin de l'exercice 2017, l'OCRCVM détenait des soldes de fonds totalisant 67 162 \$, en hausse de 5 157 \$ comparativement au solde de l'exercice 2016 de 62 005 \$, dans les soldes cumulés du fonds non grevé d'affectations et du fonds grevé d'affectations externes. La hausse des soldes de fonds découle d'un excédent des produits par rapport aux charges de 6 300 \$, compensé par une perte de réévaluation liée aux régimes de retraite et au régime d'avantages complémentaires à la retraite de 1 143 \$ pour l'exercice 2017.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a investi 4 933 \$ dans des actifs (4 204 \$ pour l'exercice 2016). Les investissements, qui sont principalement liés à la technologie (2 519 \$), se rapportent notamment à ce qui suit : la nouvelle solution de planification des ressources de l'entreprise (PRE) et la solution de gestion du rendement organisationnel (1 325 \$), et une mise à niveau des ordinateurs de bureau/du réseau/du serveur (745 \$). Les investissements en mobilier,

matériel, améliorations locatives et accessibilité aux locaux (1 007 \$) et en surveillance des marchés (872 \$) sont aussi compris dans le total.

Le 29 juillet 2011, l'OCRCVM a conclu une convention de crédit prorogable d'une durée de deux ans de 6 000 \$ avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin de financer ses besoins en matière de fonds de roulement et la rénovation du siège social et des bureaux de Calgary. Le 25 juillet 2015, l'OCRCVM a prorogé de deux ans la facilité à terme. Au 31 mars 2017, l'emprunt sur cette facilité s'élevait à 997 \$.

L'OCRCVM a également conclu une facilité de crédit renouvelable et prorogable d'une durée de deux ans de 4 000 \$ avec la CIBC. L'OCRCVM n'avait emprunté aucun montant en vertu de cette facilité au 31 mars 2017. La facilité devrait arriver à échéance le 29 juillet 2017 et pourrait être prorogée par la suite.

Aux termes de l'entente de crédit, un montant de 4 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie est détenu en garantie par la banque.

L'OCRCVM a une directive interne à l'égard des liquidités dans le fonds non grevée d'affectations de trois mois de coûts de fonctionnement. Le fonds détient plus que le montant de 23 318 \$ exigé par la directive, en fonction des coûts de fonctionnement budgétés pour l'exercice 2018.

L'OCRCVM détient des placements de 32 898 \$ dans des titres négociables très liquides comme des bons du Trésor émis par l'État, des instruments d'emprunt d'institutions financières dont l'échéance résiduelle est de plus de trois mois, des titres d'organismes de placement collectif et un placement de titres de capitaux propres.

Les utilisations planifiées de l'excédent des produits par rapport aux charges comprennent le financement du déficit du régime de retraite enregistré, du régime complémentaire non enregistré à l'intention des cadres (RRCC) et du régime d'avantages complémentaires à la retraite (régime d'ACR), et des dépenses en immobilisations futures.

ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2017, le total de l'engagement annuel relatif aux loyers minimaux de l'OCRCVM atteignait 20 926 \$ (23 359 \$ pour l'exercice 2016) en excluant la TPS/TVH et les coûts de fonctionnement partagés en vertu de baux à long terme, les dates d'échéance variant jusqu'au 31 octobre 2026. En sus des paiements minimaux au titre de la location, l'OCRCVM est également tenu de payer sa part de coûts de fonctionnement, qui fluctue d'un exercice à l'autre.

ÉVENTUALITÉS

L'OCRCVM parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2016) à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2017, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait imputé aux courtiers membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités

en caisse de 471 985 \$ au 31 décembre 2016 (464 376 \$ en 2015); ii) des lignes de crédit totalisant 125 000 \$ au 31 décembre 2016 (125 000 \$ en 2015) provenant de deux banques à charte canadiennes; iii) une assurance contractée par le FCPE d'un montant de 160 000 \$ au 31 décembre 2016 (160 000 \$ en 2015) dans le total annuel relativement aux pertes dépassant 150 000 \$ (150 000 \$ en 2015) que le FCPE devrait payer en cas d'insolvabilité d'un membre, ainsi qu'une deuxième couverture d'assurance d'un montant de 170 000 \$ au 31 décembre 2016 (90 000 \$ en 2015) relativement aux pertes dépassant 310 000 \$ en cas d'insolvabilité d'un membre.

L'OCRCVM offre aussi des prestations de retraite aux employés, comme il est décrit à la note 8 des états financiers. L'Organisme finance ces obligations sur une base régulière au moyen de l'utilisation de fiducies et en mettant des fonds additionnels de côté, selon l'approbation du Conseil, pour un programme d'investissement géré à l'externe. Le total du passif net au titre des avantages sociaux futurs de l'ensemble des régimes s'établit à 27 321 \$.

L'OCRCVM a fait l'objet de deux poursuites pour renvoi injustifié. L'une de ces poursuites a été rejetée en janvier 2016. Quant à la deuxième poursuite, un jugement a été prononcé le 28 avril 2016 selon lequel le plaignant s'est vu accorder des dommages de 22 \$, majorés des intérêts et des coûts.

À la suite de la perte accidentelle, au cours de l'exercice 2013, d'un appareil portable qui contenait des renseignements personnels sur les clients d'un certain nombre de courtiers membres, l'Organisme a entrepris des mesures pour informer les courtiers membres et les clients potentiellement touchés et offrir des services de soutien continu à ces clients.

Le 30 avril 2013, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre l'Organisme à la Cour supérieure du Québec. La requête de recours collectif du requérant pour le compte de personnes au Canada dont les renseignements personnels ont été perdus par l'Organisme visait l'obtention d'une somme de 1 \$, plus intérêts, au nom de chaque membre du collectif, relativement aux dommages pour le stress, les

désagréments et les mesures qui ont dû être prises à la suite de la perte des renseignements personnels par l'Organisme.

La requête pour autorisation d'exercer un recours collectif a été rejetée en août 2014. Le requérant a interjeté appel, et l'appel a été rejeté le 6 novembre 2015. Une nouvelle requête pour autorisation a été déposée le 16 novembre 2015 pour le compte d'un nouveau requérant. La nouvelle requête a été déposée par le même avocat que celui de la requête d'origine et elle repose essentiellement sur les mêmes allégations et motifs que la requête précédente, mais elle contient également des allégations selon lesquelles le requérant aurait été victime d'un vol d'identité. La requête pour autorisation a été entendue en février 2017. La décision n'a pas encore été rendue par la cour.

À ce jour, le total des coûts liés à l'incident, incluant les honoraires juridiques liés aux deux requêtes pour autorisation, s'élève à 5 581 \$. Un recouvrement d'assurance, après les charges de 57 \$, a été comptabilisé au cours de l'exercice 2017 (charges nettes de 62 \$ engagées en 2016). Il n'est pas possible d'évaluer les dommages potentiels ou la fourchette des autres pertes potentielles, le cas échéant, découlant de cet incident.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La direction révisé les valeurs comptables des postes des états financiers à la date de clôture de chaque période de présentation afin d'évaluer le besoin de révision ou toute possibilité de dépréciation. Lors de la préparation des états financiers, plusieurs postes exigent la meilleure estimation de la part de la direction. La direction détermine ces estimations, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables. Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements sont faits à l'état des résultats pour l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations significatives de la direction comprennent :

- a) la provision pour créances douteuses – les estimations sont déterminées en fonction de la

viabilité financière des courtiers membres. Au 31 mars 2017, la provision pour créances douteuses était nulle (60 \$ ou 0,10 % pour l'exercice 2016);

- b) la date du début de l'amortissement – date à laquelle un actif est considéré comme quasi achevé et prêt à être mis en service;
- c) les périodes d'amortissement des immobilisations – l'OCRCVM commence à amortir un actif au taux de 50 % de la charge annuelle au cours de l'exercice d'acquisition. L'amortissement du mobilier de bureau et du matériel se fait habituellement sur cinq ans, et l'amortissement du matériel informatique ainsi que du matériel servant aux projets liés aux logiciels et à la technologie, sur trois à cinq ans. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs;
- d) l'actif/le passif au titre des avantages sociaux futurs – la direction de l'OCRCVM, après consultation des actuaires Willis Towers Watson, estime le résultat futur, les taux d'actualisation et les futures hausses salariales dans une fourchette définie aux fins du calcul de l'actif/du passif au titre des avantages effectué par les actuaires.

RISQUE

L'OCRCVM utilise les trois lignes de défense en matière de gestion des risques. Les activités liées à la gestion et au fonctionnement constituent la première ligne de défense, la gestion du risque d'entreprise (GRE) constitue la deuxième, et l'audit interne constitue la troisième.

Le Comité des finances, de l'audit comptable et de la gestion des risques exerce la gouvernance générale de la GRE, tel qu'il est établi dans sa charte. Un Comité de la gestion des risques a également été mis sur pied; il est composé des membres de l'équipe de direction de l'OCRCVM responsables de la GRE, tel qu'il est établi dans la charte du comité.

Le processus d'auto-évaluation dans le cadre de la GRE comporte une auto-évaluation descendante/ ascendante des risques auxquels l'OCRCVM est exposé, qui est effectuée annuellement selon un cadre défini. L'évaluation est effectuée par le Comité de la gestion des risques et les unités opérationnelles, avec l'aide

du chef de la GRE. Les résultats de l'évaluation sont consolidés, examinés et présentés sous la forme d'un rapport sur la gestion des risques au Comité de la gestion des risques, au Comité des finances, de l'audit comptable et de la gestion des risques et au Conseil. Tout au long de l'exercice, le chef de la GRE présente des mises à jour officielles des activités de gestion des risques aux réunions du Comité des finances, de l'audit comptable et de la gestion des risques.

La fonction d'audit interne est régie par une charte d'audit interne approuvée par le Conseil de l'OCRCVM. L'OCRCVM a confié la fonction d'auditeur interne à KPMG LLP. L'auditeur interne fait rapport au Comité des finances, de l'audit comptable et de la gestion des risques et fournit au moins quatre mises à jour par exercice.

L'OCRCVM a travaillé en étroite collaboration avec son auditeur interne et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin d'élaborer un plan d'audit interne fondé sur le risque. Le travail d'audit interne consistait en quatre audits dans quatre domaines de risque différents et visait à vérifier de manière indépendante le caractère adéquat et l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes de l'OCRCVM. Aucune constatation très grave n'a été faite.

RISQUE DE POURSUITES JUDICIAIRES

L'OCRCVM est actuellement assujéti à des poursuites judiciaires, comme il est mentionné dans la note 11 des états financiers et, de temps en temps, peut faire face au risque de réclamations de la part de ses salariés, du public, des membres et d'autres tiers dans le cours normal et la conduite de ses activités.

L'OCRCVM atténue le risque posé par de telles poursuites en mettant en place des contrôles, politiques et procédures de sauvegarde appropriés, et en se défendant contre toute réclamation qui, selon son jugement, est non fondée. L'OCRCVM examine continuellement et augmente, au besoin et dans la mesure du possible, sa couverture d'assurance contre les divers risques, tant existants qu'émergents, afin de posséder une couverture suffisante contre les pertes potentielles.

CYBERSÉCURITÉ

Compte tenu de l'évolution continue des cybermenaces, l'OCRCVM continue d'investir dans des mesures de cybersécurité afin de se prémunir contre tout accès non autorisé à des renseignements personnels et confidentiels.

RISQUE LIÉ AUX PRODUITS

Environ 81 % des produits de l'OCRCVM proviennent des cotisations des courtiers membres et des cotisations liées à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance. Un défaut de la part d'un nombre important de sociétés ou d'une société relativement importante aurait une grave incidence sur les activités financières de l'OCRCVM. La gestion prudente des coûts de fonctionnement et la surveillance continue de la conformité financière des sociétés contribuent à atténuer ce risque.

RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'exposition de l'OCRCVM aux principaux risques liés aux instruments financiers se détaille comme suit :

RISQUE DE CRÉDIT

L'OCRCVM a déterminé que les principaux actifs financiers qui l'exposent au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Organisme. Le risque est atténué par la répartition des débiteurs entre tous les membres, et les montants qui entraînent l'exposition la plus importante sont répartis entre les courtiers détenus par les banques les mieux cotés. L'Organisme est également exposé au risque de crédit en raison des titres négociables, mais il atténue ce risque en investissant dans des titres de haute qualité. De plus, les titres d'organismes de placement collectif exposent indirectement l'Organisme au risque de crédit. L'entité est également exposée au risque lié à la concentration, du fait que toute sa trésorerie est détenue auprès d'institutions financières et que ses soldes dépassent les limites de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité de l'OCRCVM représente le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à ses créateurs et à sa dette à long terme. L'Organisme remplit ses exigences en matière de liquidités en

préparant et en surveillant les prévisions de flux de trésorerie liés au fonctionnement, en prévoyant les activités d'investissement et de financement et en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en trésorerie, et en ayant des facilités disponibles au cas où il devrait faire face à des fluctuations temporaires liées à la trésorerie dont il a besoin. Aux 31 mars 2017 et 2016, aucun montant n'avait été prélevé de la facilité de crédit renouvelable.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Des conditions défavorables ou instables, à la fois sur le marché primaire et les marchés secondaires, pourraient avoir une incidence sur la capacité de l'OCRCVM à obtenir les produits nécessaires pour couvrir les coûts au moyen des prélèvements sur prises fermes ainsi que des cotisations des membres liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés. Cela touche également les actifs d'investissement utilisés pour les avantages sociaux futurs. L'OCRCVM atténue son exposition au risque de marché au moyen de sa politique de placements dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada, des acceptations bancaires et des billets, et au moyen d'un processus de gouvernance de la stratégie de placement relative aux actifs des régimes de retraite de l'Organisme, y compris le RRCC et le régime d'ACR.

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctuent relativement au dollar canadien en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La monnaie fonctionnelle de l'OCRCVM est le dollar canadien. L'OCRCVM investit une partie de son portefeuille de placements dans des titres d'organismes de placement collectif qui investissent dans des titres de capitaux propres étrangers. L'OCRCVM atténue son exposition au risque de change en surveillant l'étendue de son exposition au risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe sont soumis au risque de juste valeur et les instruments financiers à taux variable sont soumis au risque de flux de trésorerie. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements portant intérêt et à la dette à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les certificats de placement garanti n'ont pas une incidence importante sur les résultats des activités de l'OCRCVM. L'objectif de l'OCRCVM relativement à ses placements à revenu fixe et à ses certificats de placement garanti est d'assurer la sécurité des montants en principal investis, de fournir un niveau élevé de liquidité et de réaliser un rendement satisfaisant. La dette à long terme porte intérêt à un taux variable et l'Organisme est, par conséquent, exposé au risque de flux de trésorerie en raison des fluctuations des taux d'intérêt. De plus, les titres d'organismes de placement collectif exposent indirectement l'Organisme au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'OCRCVM est exposé au risque de prix autre en raison de son placement dans des titres d'organismes de placement collectif puisque les fluctuations des prix du marché pourraient occasionner une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces placements. Le risque et la volatilité des rendements sont atténués par la diversification des placements.

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

L'OCRCVM dispose d'un plan de continuité des activités afin de s'assurer que les services de réglementation cruciaux seront maintenus en cas de perturbations externes. Le plan de continuité des activités a été mis à jour et l'OCRCVM travaille à solidifier le programme de résilience.

PERSPECTIVES

Le budget du prochain exercice reflète la nécessité de maintenir la capacité de mener à bien le mandat réglementaire de l'OCRCVM au sein d'un contexte qui continue de présenter des défis. Le budget comprend les ressources financières dont l'OCRCVM a besoin pour accomplir ses priorités et soutenir ses initiatives indiquées dans le plan stratégique triennal, lequel en est à sa deuxième année. Elles sont énumérées dans le Plan stratégique 2017-2019 de l'OCRCVM (Avis administratif 16-0109) publié le 26 mai 2016 et dans les Priorités 2018 de l'OCRCVM (Avis administratif 17-0117) publiées le 1^{er} juin 2017.

Plus de la moitié des initiatives indiquées dans le plan stratégique triennal ont été réalisées au cours de l'exercice 2017; elles comprennent notamment : la mise en œuvre des exigences concernant la déclaration des opérations sur titres de créance pour tous les courtiers membres; l'amélioration des procédures d'inspection du Service de la conformité de la conduite des affaires relativement aux obligations de « connaître son client », à l'évaluation de la convenance des placements ainsi qu'à l'utilisation des médias sociaux; et la réalisation d'une autoévaluation des courtiers afin de déterminer le niveau de préparation des courtiers et du secteur en matière de cybersécurité.

De plus, des efforts considérables ont été déployés pour certaines initiatives qui en sont à d'autres étapes d'exécution, notamment pour l'achèvement de la solution de planification des ressources de l'entreprise (PRE) et la mise en œuvre d'aspects importants de la solution de gestion du rendement organisationnel. À titre d'agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés, l'OCRCVM a mis en œuvre la première étape d'un service de diffusion publique des données. Le service de traitement de l'information sur les titres de créance est une nouvelle activité pour

laquelle les processus subiront probablement des changements; l'OCRCVM examinera le modèle de tarification relatif au traitement de l'information sur les titres de créance en temps et lieu et effectuera les ajustements nécessaires, au besoin.

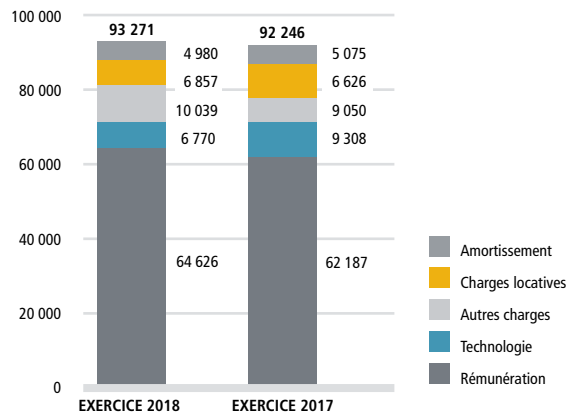
Les priorités pour l'exercice 2018, publiées en juin 2017, demeurent alignées sur l'engagement de l'OCRCVM à améliorer son efficacité en matière de réglementation tout en exerçant ses activités de façon efficace et rentable, en misant sur la technologie et en attribuant les ressources en fonction des priorités stratégiques et des évaluations de risques. Ces priorités comprennent les suivantes :

- poursuivre les démarches afin de tenter d'acquérir des pouvoirs juridiques plus étendus pour percevoir des amendes;
- mettre en œuvre le nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue de la surveillance des marchés;
- réduire l'arbitrage réglementaire au Canada;
- améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données;
- amorcer la refonte du site internet de l'OCRCVM;
- continuer d'optimiser les investissements dans la technologie de l'information;
- parachever le Manuel de réglementation en langage simple et mettre en place la formation des courtiers;
- envisager la possibilité d'offrir un service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance.

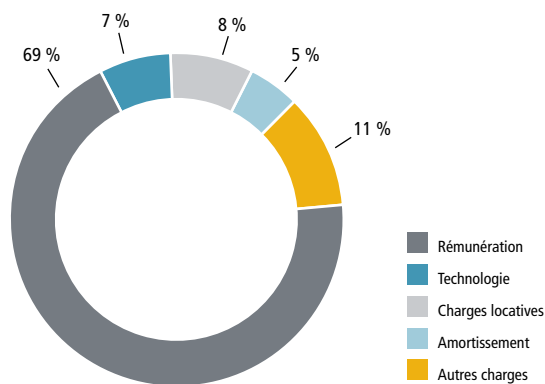
Pour l'exercice à venir, les charges de fonctionnement totales prévues au budget ont été augmentées de 1 025 \$ pour atteindre 93 271 \$, comparativement à des charges prévues au budget de 92 246 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation des charges s'explique par les charges liées à la rémunération et aux avantages attribuables à la hausse du salaire de base, ainsi que par les effectifs accrus dans des domaines comme la surveillance du marché des titres de créance et les technologies de l'information. L'augmentation des charges a été partiellement contrebalancée par la diminution des charges liées à la technologie découlant des charges liées à

l'hébergement des données moindres et par le remodelage de l'infrastructure du centre de données visant à réduire la complexité et les coûts continus.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGÉTÉES (\$)



CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGÉTÉES POUR L'EXERCICE 2018



Nos prélèvements sur prises fermes devraient être moins élevés que les prélèvements réels pour l'exercice 2017, tant en matière d'émission de titres de créance que d'émission de titres de capitaux propres. Les prélèvements réels de 11 283 \$ pour l'exercice 2017 ont été les plus élevés des cinq derniers exercices (de l'exercice 2013 à l'exercice 2017); la moyenne sur cette période est d'environ 10 120 \$. Les droits d'inscription devraient être supérieurs de 500 \$ en raison de l'augmentation des activités au Québec et au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'en raison de la hausse des droits en Alberta.

Les cotisations liées à la réglementation des courtiers pour l'exercice 2018 devraient demeurer inchangées par rapport à celles de l'exercice 2017. Même si les cotisations liées à la réglementation des marchés devraient également demeurer stables, les activités liées

à la réglementation des marchés des titres de créance contribueront pour la première fois selon leur juste part des coûts indirects. Par conséquent, des coûts de 500 \$ attribués à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres et d'autres coûts indirects passeront à la réglementation des marchés des titres de créance. Le personnel de la réglementation des marchés des titres de créance a augmenté de deux employés afin de soutenir la réglementation des sociétés qui ne distribuent pas des titres d'État et d'autres activités, conformément aux demandes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les cotisations liées à la réglementation des marchés des titres de capitaux propres diminueront de 700 \$ (2,6 %), et celles liées à la réglementation des marchés des titres de créance augmenteront de 700 \$ (55,1 %). Les cotisations liées au traitement de l'information sur les titres de créance seront de 461 \$ pour l'exercice 2018.

Le total des cotisations de l'OCRCVM pour l'exercice 2018 et les trois derniers exercices a été constant, soit à environ 40 points de base des produits du secteur¹. Le taux de croissance annuel composé des cotisations sur quatre ans, y compris les projections pour l'exercice 2018, est de 2,4 %, ce qui est inférieur au taux de croissance annuel composé des produits du secteur d'environ 5 %² sur la même période. Les produits de l'OCRCVM (qui, à cette fin seulement³, comprennent les cotisations liées à la réglementation et les prélèvements sur prises fermes, mais excluent les amendes et les pénalités), ainsi que les coûts devraient augmenter au taux de croissance annuel composé de 2,2 % et de 1,9 %, respectivement, les deux taux se comparant très favorablement aux taux de croissance de l'exercice précédent pour les autres organismes de réglementation du secteur des valeurs mobilières du Canada.

La direction est d'avis qu'il est prudent de conserver l'excédent des produits sur les charges cumulé actuellement afin de financer le déficit du régime de retraite enregistré de l'OCRCVM, les déficits du RRCC non enregistré et du régime d'ACR ainsi que les immobilisations.

¹ Les produits et les charges du secteur sont fondés sur les données compilées de l'OCRCVM (statistiques des rapports financiers mensuels de l'OCRCVM).

² Les produits du secteur pour l'exercice 2018 devraient se situer au même niveau que ceux de l'exercice 2017 (selon la disponibilité des données).

³ Produits du fonds non grevé d'affectations seulement.